

Contact

MALAKOFF HUMANIS

3983 (Service gratuit + prix d'un appel)

Depuis l'étranger : +33 9 74 75 39 83 (appel non surtaxé)

Horaires d'ouverture : 8h30 - 18h30

Espace client retraite particulier sur Malakoffhumanis.com

Adresse de correspondance

Centre de réception AGIRC-ARRCO

TSA 36661

92621 Gennevilliers CEDEX

M THOMAS THIBAUT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN

Références à rappeler

N° de sécurité sociale : 1580275040014

Le 14 décembre 2021

N° Dossier : F/509/7825785/1

Objet : Votre retraite complémentaire Agirc-Arrco

Décompte de paiement	Assiette de prélèvement	Taux	Montant en euros
Montants bruts mensuels			
Retraite AGIRC-ARRCO : 14988,00€ / 12 mois			1 249,00
Total			1 249,00
Cotisation d'assurance maladie COTAM	1 249,00	1.0 %	- 12,49
Contribution remboursement dette sociale (CRDS)	1 249,00	0.5 %	- 6,25
Contribution Sociale Généralisée Déductible (CSG)	1 249,00	5.9 %	- 73,69
Contribution Sociale Généralisée Non Déductible (CSG)	1 249,00	2.4 %	- 29,98
Contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA)	1 249,00	0.3 %	- 3,75
Total des prélèvements obligatoires hors impôt sur le revenu			- 126,16
Montant net de l'allocation mensuel avant prélèvement de l'impôt sur le revenu			1 122,84
Montant de l'impôt sur le revenu (net fiscal x taux PAS)	1 162,82	30.3%	- 352,33
Montant net de l'allocation mensuel après prélèvement de l'impôt sur le revenu			770,51
Votre paiement pour la période du 01/10/2021 au 31/10/2021			
Montant net à payer par virement au compte :			770,51
IBAN : FR2120041000010855425R02073			
BIC : PSSTFRPPPAR			

Les organismes de la retraite complémentaire traitent informatiquement les données personnelles de leurs ressortissants, recueillies en vue d'accomplir leur mission de gestion de la retraite complémentaire des salariés du secteur privé (Livre IX du code de la Sécurité sociale). Ces données, communiquées par les personnes elles-mêmes ou des tiers (employeurs, organismes de protection sociale), ne sont transmises qu'aux services habilités de l'Agirc-Arrco ainsi qu'aux institutions de retraite complémentaire compétentes. Elles sont conservées jusqu'à l'extinction des droits à retraite. Ces opérations sont menées dans le strict respect du droit de la protection des données qui vous garantit des droits informatique et libertés (accès, rectification...). Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (DPO) de votre institution de retraite complémentaire ou au DPO de l'Agirc-Arrco, via le lien : <https://www.agirc-arrco.fr/contact/contact-retraite-complementaire> ou par écrit à l'adresse suivante : AGIRC-ARRCO, DRJ, 16-18 rue Jules César, 75012 Paris (joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité). Si vous considérez que le traitement des données



Décrypter son décompte de paiement Agirc-Arrco

Comprendre le prélèvement de l'impôt à la source

Décompte de paiement du mois d'avril

EXEMPLE	Décompte de paiement	Assiette de prélèvement	Taux	Montant en euros	
Montants bruts mensuels					Montant brut total
Montant Brut Total hors majoration				100,00	
Montant Brut total				100,00	
Cotisation d'assurance maladie COTAM		100,00	1,0 %	- 1,00	- Cotisation d'assurance maladie
Contribution remboursement dette sociale (CRDS)		100,00	0,5 %	- 0,50	- CSG déductible
Contribution sociale généralisée Déductible hors Enfants Elevés taux normal (URS)		100,00	5,9 %	- 5,90	
Contribution sociale généralisée non déductible (CSG)		100,00	2,4 %	- 2,40	= Montant net fiscal ou net imposable
Contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA)		100,00	0,3 %	- 0,30	x Taux de prélèvement
Total des prélèvements obligatoires hors impôt sur le revenu				- 10,10	= Montant de l'impôt
Montant net de l'allocation mensuel avant prélèvement de l'impôt sur le revenu				89,90	
Montant de l'impôt sur le revenu		93,10	0,6 %	- 0,56	
Montant net de l'allocation mensuel après prélèvement de l'impôt sur le revenu				89,34	

Votre paiement pour la période du	01/04/2019 au 30/04/2019				
Montant net à payer par virement au compte :				89,34	Montant net de la retraite payé
Références bancaires					

Comprendre la régularisation de la CSG

Régularisation sur 4 mois

EXEMPLE	Décompte de paiement	Assiette de prélèvement	Taux	Montant en euros	
Montants bruts exceptionnels					Régularisation
Régularisation de prélèvements obligatoires					
Montant Brut Total hors majoration				00,00	
Montant Brut total				00,00	
Cotisation d'assurance maladie COTAM					CSG déductible mensuelle prélevée x 4 mois
Contribution remboursement dette sociale (CRDS)					
Contribution sociale généralisée Déductible hors Enfants Elevés taux normal (URS)				23,60	- CSG déductible réellement due x 4 mois
Contribution sociale généralisée Déductible hors Enfants Elevés taux modéré (URS)				-16,80	
Contribution sociale généralisée non déductible (CSG)					= Montant net fiscal de la régularisation x 4 mois
Contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA)					x Taux de prélèvement
Total des prélèvements obligatoires hors impôt sur le revenu				6,80	= Montant de l'impôt
Montant net de l'allocation mensuel avant prélèvement de l'impôt sur le revenu				6,80	
Montant de l'impôt sur le revenu		6,80	0,6 %	- 0,04	
Montant net de l'allocation mensuel après prélèvement de l'impôt sur le revenu				6,76	

Votre paiement pour la période du	01/01/2019 au 30/04/2019				
Montant net à payer par virement au compte :				6,76	Montant net de la régularisation
Références bancaires					